



## **SYSTÈME DE GESTION DES ACCÈS DES PARTICULIERS DANS LES DÉCHETTERIES**

Le SMVO a équipé les déchetteries du réseau VERDI (Valorisation Et Recyclage des Déchets en Intercommunalité) d'un système de gestion des accès des usagers. Un dispositif composé d'un lecteur de cartes détenu par nos agents, permet de vous identifier.

La mise en place de ce système de gestion d'accès répond à plusieurs objectifs : principalement réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers résidant sur le territoire du SMVO et ainsi vous garantir des conditions optimales d'accueil et de conseil, mais aussi améliorer le service par une bonne connaissance statistique de l'usage des déchetteries.

### **Procédure d'accès à la déchetterie**

A l'entrée de la déchetterie, vous présentez votre carte à puce. Votre carte vous sera envoyée à votre domicile après réception des documents demandés ci-dessous.

Si toutes les conditions d'autorisation d'accès sont réunies, l'agent vous autorise l'accès à la déchetterie.

### **L'accès des particuliers**

Chaque foyer du SMVO peut disposer d'un compte, et obtenir une première carte à puce gratuitement et sur demande. Une deuxième carte, sur le même compte, pourra être délivrée en plus de la première, celle-ci sera facturée 5 €. Les cartes sont à **usage exclusivement personnel**.

Toute personne se présentant sans sa carte, se verra refuser l'accès aux déchetteries. Chaque compte (et non pas chaque carte) est crédité de 50 passages par an.

La carte donne accès indifféremment à toutes les déchetteries du réseau VERDI. Chaque passage sera enregistré.

### **Tout renouvellement de carte sera facturé 5 € TTC.**

Pour obtenir une carte, nous invitons chaque foyer à renvoyer, par courrier au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise - Service Technique CS 30316 - 60203 Compiègne Cedex ou par l'intermédiaire de l'enveloppe T fournie en déchetterie :

- 1-** Le formulaire se trouvant au verso de ce document, dûment complété.
- 2-** Une copie de votre taxe d'habitation de l'année précédente ou, pour les nouveaux arrivants uniquement, un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, gaz, électricité, téléphone, internet ou quittance de loyer).

La mise à disposition des cartes se fait dans un délai de trois semaines à compter de la réception de la demande complète.

Le Directeur,



**Gilles CHOQUER**



## DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIES

### ➔ VOTRE DEMANDE CONCERNE (merci de cocher le ou les cas correspondants) :

- une 1<sup>ère</sup> carte** ➤ Merci de joindre un **justificatif de domicile récent** : voir au dos du formulaire
  - une 2<sup>ème</sup> carte** ➤ Merci de joindre un **un chèque de 5€ à l'ordre du «Trésor Public»**
  - un renouvellement de carte\*** ➤ Merci de joindre un **un chèque de 5€ à l'ordre du «Trésor Public»**
- \* Si votre adresse a changé depuis votre inscription, merci de remplir également le formulaire de changement d'adresse, joint à votre demande (formulaire téléchargeable sur [smvo.fr](http://smvo.fr) ou directement remis en déchetterie)*

### ➔ INFORMATIONS GÉNÉRALES À REMPLIR (en lettres capitales) :

Nom : ..... et .....

Prénom : ..... et .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone fixe : ..... Mobile : .....

Email : .....

### ➔ POUR UN RENOUELEMENT :

N° de carte encore en votre possession (si vous aviez 2 cartes) : .....

DATE :

SIGNATURE :

### Cadre réservé au SMVO :

N° carte 1 : ..... N° carte 2 : .....

N° nouvelle carte : .....

Date enregistrement : .....

Demande à transmettre au :

Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise  
Service Technique  
CS 30316  
60203 COMPIEGNE CEDEX

